



Demande de remboursement réparation par bailleur

Par Mouna

Bonjour,

Je vous contacte parce que j'ai un litige avec mon ancien bailleur.

En effet, il m'a envoyé une facture par mail de 2000 euros pour des réparation qu'il dit avoir effectué après mon départ de son appartement. Notamment il dit avoir refait toute la peinture de l'appartement car trouvant que je l'ai dégradé.

Alors que dans les l'état des lieux de sortie qu'on a effectué, la peinture est noté en bon état sur la plupart des pièces. Sauf la pièce principale où faits des trous et que je rebouché par la suite à été noté État d'usage. Et la cuisine qui a quelques trace de graisse.

J'ai contesté la facture lui disant que j'ai mes responsabilités mais je ne pas payer la peinture de l'intégralité du logement alors qu'il est pas mentionné que l'intégralité du logement est dégradé.

Il me menace de m'envoyer une mise à demeure et de saisir le juge.

J'aimerais que savoir comment me positionner.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bailleur doit justifier ses demandes par

- la comparaison entre état des lieux de sortie indiquant des dégradations par rapport à l'état des lieux d'entrée.
- les factures ou devis correspondant à ces dégradations.

Dans ce que vous exposez, seule la peinture de la pièce dégradée serait à votre charge, ainsi que le nettoyage des traces de graisse.

Vous pouvez contester par courrier RAR.

Ensuite vous ou le bailleur peuvent saisir la commission de conciliation

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216[ur
l]

et ensuite le tribunal.

Autre lien utile

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301
[url]

Vous pouvez aussi consulter gratuitement votre ADIL.

Par Mouna

Merci pour votre réponse,

J'ai contesté la facture par mail mais je vais aussi envoyé une lettre recommandée.

Comment je dois faire une fois qu'il m'aurait envoyé une mise en demeure ?

Je contacte le CDC directement ou je lui laisse le choix de le faire?

Dois-je prendre une avocat pour ce litige ? Ou doit-je lui proposer de régler la situation à l'amiable encore ?

Merci

Par yapasdequoi

Si le litige persiste après la lettre recommandée, vous pouvez saisir la commission de conciliation directement sans avocat.

Par Mouna

Merci pour votre réponse,

J'ai contesté la facture par mail mais je vais aussi envoyé une lettre recommandée.

Comment je dois faire une fois qu'il m'aurait envoyé une mise en demeure ?

Je contacte le CDC directement ou je lui laisse le choix de le faire?

Dois-je prendre une avocat pour ce litige ? Ou doit-je lui proposer de régler la situation à l'amiable encore ?

Merci

Par yapasdequoi

Déjà répondu.